

FAQ sur le Programme de Développement de Carrière (PDC)

d'Orthophonie et Audiologie Canada

Qui peut participer à titre de stagiaire au PDC?

Il y a deux catégories de personnes admissibles à devenir **stagiaires** : les associés étudiants d'OAC et les membres d'OAC qui sont des récents diplômés.

- **Les associés étudiants** : Ils doivent posséder une adhésion à titre d'associé étudiant valide au moment de poser leur candidature et doivent prévoir d'obtenir leur diplôme avant le 31 décembre 2017. Ils doivent résider au Canada pendant la durée du stage.
- **Les récents diplômés** : Ils doivent posséder une adhésion à OAC valide au moment de poser leur candidature et doivent avoir obtenu leur diplôme après le 31 décembre 2015. Ils doivent résider au Canada pendant la durée du stage.

Qui peut participer à titre de mentor au PDC?

Il y a deux catégories de personnes admissibles à devenir **mentors** : les membres cliniquement certifiés d'OAC et les associés retraités d'OAC.

- **Les membres cliniquement certifiés** : Ils doivent être membre cliniquement certifiés en règle avec au moins trois années d'expérience professionnelle au moment de poser leur candidature. Ils doivent résider au Canada pendant la durée du stage.
- **Les associés retraités** : Ils doivent posséder une adhésion à titre d'associé retraité valide au moment de poser leur candidature. Ils doivent avoir pris leur retraite après le 1er octobre 2015.

Quels sont les engagements de temps liés à ce programme?

Les mentors et les stagiaires sont censés avoir au moins deux échanges par mois. Nous encourageons vivement mentors et stagiaires à échanger de manière plus régulière mais les exigences minimales sont les suivantes :

- au moins un échange verbal par mois;
- au moins un autre échange, qui peut prendre la forme d'un échange électronique ou d'un échange verbal.

Les mentors et les stagiaires se rencontreront-ils en personne?

Le PDC doit avoir lieu entièrement en ligne/par téléphone. Cependant, si le mentor et le stagiaire souhaitent tous deux se rencontrer en personne, ils pourront le faire.

Combien de mentors et de stagiaires seront jumelés?

Plusieurs facteurs seront pris en compte dans le processus de jumelage :

- Les mentors audiologistes seront jumelés à des stagiaires audiologistes et les mentors orthophonistes le seront à des stagiaires orthophonistes.
- Les mentors anglophones seront jumelés à des stagiaires anglophones et les mentors francophones le seront à des stagiaires francophones. Il pourrait y avoir des exceptions dans le cas des personnes bilingues.
- Les stagiaires et les mentors dans des domaines d'exercice semblables seront jumelés les uns aux autres.
- Une attention particulière sera portée au jumelage des mentors et des stagiaires ayant des situations géographiques proches.

Quels sont les avantages à participer au programme?

Une participation au PDC offre un certain nombre d'excellents avantages.

Pour les mentors :

- obtenir quatre (4) crédits d'ÉFC sous la « catégorie mentorat » pour votre certification clinique d'OAC;
- obtenir la satisfaction personnelle de dispenser votre savoir et de partager vos expériences professionnelles avec la prochaine génération de professionnels en santé de la communication;
- élargir vos réseaux professionnels en interagissant avec des personnes avec lesquelles vous n'auriez autrement aucun contact périodique;
- vous exposer aux évolutions et aux attitudes émergentes dans votre domaine;
- améliorer vos compétences en coaching, en leadership, en communication et en gestion.

Pour les stagiaires :

- obtenir la possibilité de tisser un lien avec un professionnel aguerri dans votre collectivité;
- acquérir une connaissance d'expert dès le début de votre carrière;
- déterminer vos lacunes et vos points à améliorer/acquérir en matière de compétences professionnelles.

Quand le PDC doit-il avoir lieu?

La période officielle du PDC est d'octobre à mars.

Combien coûte le programme?

Le programme est gratuit pour les mentors. Les stagiaires, eux, sont tenus de verser des droits d'ouverture de dossier de 20,00\$.

Qu'arrivera-t-il si des problèmes surviennent entre mentors et stagiaires?

Si vous avez des questions ou des préoccupations, n'hésitez pas à communiquer avec André LaFlamme, gestionnaire des adhésions (andre@sac-oac.ca). Tout problème sera traité au cas par cas.

www.oac-sac.ca